

Listes d'ancienneté publiées sur Ulysse

L'UNIP a été saisie par de nombreux comptables suite à la parution des listes d'ancienneté des trois grades (AFIPA, IPFIP, IDIV HC) publiées la semaine dernière sur Ulysse.

Nous pouvons d'abord constater - pour la filière fiscale - que c'est la 1ère fois que ces listes sont publiées, depuis l'abandon de la publication annuelle des tableaux d'avancement en 2009. Depuis lors, aucun tableau d'avancement par catégorie de grade n'avait été diffusé pour la filière fiscale, ce qui constitue déjà une situation assez extraordinaire.

En second lieu et à l'inverse de ce qui est pratiqué dans la filière gestion publique lors des mouvements comptables, aucune liste des cadres comptables interclassés entre eux n'est publiée dans la filière fiscale. Ce qui constitue à nouveau une particularité des plus contestables..

Car s'agissant des mouvements comptables, il est encore plus **nécessaire de disposer d'une liste des cadres supérieurs comptables interclassés**, afin que tout candidat qui demande une mutation ou une promotion, soit en mesure de se situer dans ce tableau et d'évaluer ses possibilités d'obtenir satisfaction en toute connaissance de cause.

Ne pas disposer de ces informations à l'occasion d'un ou plusieurs mouvements comptables peut donc avoir des conséquences importantes.

Or c'est bien la situation vécue jusqu'à ce mouvement CSC 2014-2 y compris ...

A cet égard, on peut évoquer le fait que de ne pas disposer de ces éléments dans la filière fiscale, alors que nos collègues de la filière gestion publique en disposent, constitue une inégalité de traitement caractérisée dans le cadre d'une fusion effectuée depuis 2010.

Qu'en est-il de ces listes publiées sur Ulysse ?

Nous constatons qu'elles recensent donc l'ensemble des 3 catégories de cadres supérieurs et qu'elles se trouvent déclinées les unes à la suite des autres.

Elles ne distinguent pas les cadres administratifs et comptables, et ne sont pas davantage interclassées en vue des mouvements comptables.

On remarque aussi - notamment pour la liste des IDIV HC - qu'elles ne sont pas à jour de la situation réelle au 31/12/2013 puisque un certain nombre de collègues en retraite avant cette date y figurent toujours.

Les demandes de l'UNIP sur ce sujet :

Les listes publiées sur Ulysse correspondent aux tableaux d'avancements, classés par liste d'ancienneté dont nous disposons jusqu'en 2009 et qu'il faut donc publier chaque année.

Il est aussi grand temps de disposer d'une liste interclassée des cadres supérieurs comptables, par ordre d'ancienneté et de catégories de postes comptables, comme c'est le cas de la filière gestion publique.

Nous ne pouvons donc que nous étonner du retard pris en la matière dans la filière fiscale, alors même que les discussions de la défiliérisation des postes comptables sont déjà avancées.

L'UNIP demande particulièrement que tous les ex-IP devenus IDIV HC qui demandent explicitement leur réintégration dans leur grade d'IPFIP et souscrit à la pétition nationale dans ce but, soient d'ores et déjà prévus dans le dispositif d'interclassement des IPFIP comptables. Ce sera un des points importants que nous aborderons lors d'une prochaine demande d'audience au Service des RH de la Direction générale.

L'Union nationale des Inspecteurs principaux de la filière fiscale, devenus Comptables publics avant 2012 – UNIP – est une association professionnelle qui a pour statuts la défense des intérêts légaux de ces cadres et comptables publics.